

Compte-rendu de la séance du conseil municipal Du 8 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de ALLOINAY, dûment convoqués en date du 1^{er} juin 2021, se sont réunis en session ordinaire, à la salle polyvalente de Gournay-Loizé, sous la présidence de M. Bernard CHARTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Bernard CHARTIER, Daniel RAYNEAU, Jean-Marie VAIE, Éric GOUINAUD, Maguy LUCQUIAUD, Daniel CHOLLET, Damien GOURICHON, Daniel MINOT, Jennifer TERNY, Dolorès VINCELOT, Aurélie GUERIN, Nadine RENAUD, Francine BRUN, Sandrine TIREAU, Monique GOUDIN, Jean-Guy RAFFOUX, Alexandra OLIVET, Maciej SIUREK.

Absent et excusé :

Secrétaire de séance : Mme Alexandra OLIVET

Ordre du jour :

- Vente de la parcelle 3 du lotissement Les Boniges
- Devis étude de sol parcelle du lotissement
- Logement 8 rue de la Cité à La Boudranche : devis pour travaux
- Logement 22 bis rue du centre
- Devis feu d'artifices
- La route de d'Artagnan
- Elections des 20 et 27 juin
- Questions diverses

Mr le maire informe l'assemblée qu'il ajoute trois points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention cycle Chef Boutonnais
- Location des salles en raison de la Covid-19
- Location de la salle polyvalente en raison des travaux

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Mr le maire revient sur quelques points du procès-verbal de la précédente réunion.

Les pare ballons sont installés, le travail a été fait en très peu de temps grâce au personnel. Les agents ont géré et le coût est nettement inférieur à ce qui était prévu.

- Logement 19 rue du centre : suite à leur visite, les adjoints n'étaient pas enchantés de l'état du logement. Trois conseillères sont allées le visiter, Aurélie GUÉRIN, Nadine RENAUD et Alexandra OLIVET. Elles n'ont pas trouvé l'état de ce logement catastrophique. Les agents ont également fait une visite et pensent qu'il faut aménager le rez-de-chaussée. Il faut prévoir le changement des persiennes pour les deux logements. La toiture du bâtiment annexe est également à revoir.

LOTISSEMENT LES BONIGES : VENTE DE LA PARCELLE N° 3

Le conseil municipal accepte la vente à Monsieur Nicolas LAVERSENNE et Madame Nina OCCULI, suite à leur demande, de la parcelle n° 3 du lotissement communal les Boniges, d'une superficie de 1088 m² cadastrée section ZH n° 82, pour un montant de 10 000 € la parcelle et autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette vente chez LMBS FILLON GRENON, notaires à Lezay.

DEVIS ETUDE DE SOL

La parcelle n° 3 du lotissement les Boniges est située dans une zone de risque de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles en risque moyen.

Le décret n° 2019-495 du 22 mai 2019 impose la réalisation d'une étude de sol dans les zones d'exposition moyenne ou forte au retrait-gonflement des argiles. Le vendeur a l'obligation de faire réaliser un diagnostic du sol vis-à-vis du risque lié à ce phénomène.

Le devis de la société AIS Centre Atlantique de Saint-Benoît (86) d'un montant de 1 800,00 € TTC pour la réalisation de cette étude est accepté.

LOGEMENT 8 RUE DE LA CITE A LA BOUDRANCHE : DEVIS

Un devis effectué par Dorian PUYGRANIER d'un montant total de 4 229,50 € TTC, soit :

- 2 467.30 € TTC pour la partie salle de bain : installation d'un receveur de douche, d'une paroi, d'un sèche serviette et pose de la faïence
- 1 762.20 € TTC pour la partie séjour cuisine : pose de trois convecteurs

Est accepté pour le logement 8 rue de la cité à La Boudranche.

LOCATION DU LOGEMENT 22 BIS RUE DU CENTRE

Le conseil municipal émet un avis favorable à la location du logement 22 bis rue du centre pour un montant mensuel de 350 €.

DEVIS FEU D'ARTIFICES

Le 14 juillet ne sera pas fêté sur la commune cette année en raison de la Covid-19. Si la situation sanitaire le permet, un apéritif dinatoire serait proposé aux administrés, en septembre, avec un feu d'artifices pour clôturer la soirée.

Le devis de la société R.I.C. Collectivités de Sauzé-Vaussais, d'un montant de 1 050.00 € TTC est accepté.

ROUTE EUROPEENNE D'ARTAGNAN

L'itinéraire de la Route de D'ARTAGNAN traverse le territoire Mellois. Le conseil municipal autorise le passage de la Route de D'ARTAGNAN sur la commune.

ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021

Les permanences des conseillers municipaux sont établies et ainsi que la désignation des présidents de bureaux comme suit :

Elections régionales : président du bureau centralisateur : Bernard CHARTIER

Bureau 1 : Gournay

Daniel CHOLLET, président, Sandrine TIREAU et Francine BRUN.

Bureau 2 : Loizé

Jean-Marie VAIE, président, Aurélie GUÉRIN et Alexandra OLIVET.

Bureau 3 : Les Alleuds

Bernard CHARTIER, président, Nadine RENAUD et Daniel MINOT.

Elections départementales : président du bureau centralisateur : Daniel RAYNEAU

Bureau 1 : Gournay

Daniel RAYNEAU, président, Monique GOUDIN et Dolorès VINCELOT.

Bureau 2 : Loizé

Éric GOUINAUD, président, Maciej SIUREK et Jean-Guy RAFFOUX.

Bureau 3 : Les Alleuds

Maguy LUCQUIAUD, président, Damien GOURICHON et Jennifer TERNY.

CYCLE CHEF BOUTONNAIS : DEMANDE DE SUBVENTION

Une demande de subvention du Cycle Chef Boutonnais par rapport à la course qui s'est tenue le dimanche 6 juin dernier et qui empiétait sur la commune au lieudit Buffevent a été faite au conseil municipal qui refuse son attribution.

PROLONGATION DE LA FERMETURE DE LA SALLE POLYVALENTE DE GOURNAY

En raison des travaux prévus à la salle polyvalente de Gournay dans le courant de l'année 2021, la décision, lors de la séance du 12 janvier 2021, avait été prise de fermer cet établissement jusqu'au 31 octobre 2021. En raison du retard pris par les travaux, il convient de prolonger cette fermeture jusqu'au 31 décembre 2021.

LOCATION DES SALLES

Une interrogation se pose pour la location des salles de la commune et la situation sanitaire actuelle. Des particuliers font des demandes et les contrats doivent être préparés.

Après informations prises auprès de la préfecture, il apparaît que l'organisateur est responsable en cas de cluster et le maire également.

Le conseil municipal décide donc de louer l'espace de la ferme pour les repas sans musique. En ce qui concerne les salles : salle des jeunes, salle des fêtes de Loizé et salle des fêtes de les Alleuds, la décision, d'ouvrir ou de fermer, sera prise lors de la prochaine réunion de conseil, le 6 juillet ou avant si de nouvelles informations sont transmises par la préfecture.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion : elle se tiendra le mardi 6 juillet.

Voirie : les travaux de voirie seront terminés jeudi 10 juin pour la rue de la Garenne et la rue du vieux bourg. Pour la rue du château d'eau, ils seront effectués lundi 14, puis suivront ceux prévus sur les Alleuds et rue de la source à Bataillé.

D 948 : Une réunion est prévue mercredi 9 juin avec les services du département pour le chemin parallèle à la route départementale. Côté Clussais la Pommeraie, la voie a été refaite comme la départementale alors que côté les Alleuds, le chemin est en calcaire.

Le problème de la sécurité se pose à Chaignepain : la fin de la partie en deux voies se terminant à l'entrée du lieu-dit, l'assemblée craint une vitesse excessive des véhicules et une dangerosité accrue.

L'inauguration s'est tenue dernièrement.

En conclusion, seul le giratoire apporte une amélioration.

D 110 : les travaux de voirie de la Petite Tranchée à Les Alleuds sont annoncés pour la semaine 24.

Terrain de tennis : Daniel CHOLLET informe le conseil que le terrain de tennis, sans être très détérioré, ne peut plus être utilisé. En milieu rural, ils sont transformés en City Park. Des devis ont été demandés.

Panneaux : Maciej SIUREK fait remarquer qu'il manque des lettres sur les panneaux, notamment à La Gaillochonnière et à la Petite Tranchée.

D110 : Nadine RENAUD fait remarquer que le lundi 31 mai, à la Gaillochonnière, un camion gênait la circulation et qu'il n'y avait pas de signalisation.

Le problème a été signalé au Département qui s'est déplacé mais les travaux devaient être terminés.

Il apparaît que les propriétaires n'ont pas demandé les autorisations, par conséquent pas d'arrêtés.

Le problème s'était déjà produit quelques semaines auparavant mais pas dans une telle proportion.

Mairie annexe : Il est demandé si la souris de la mairie annexe de Les Alleuds a été prise. Personne ne l'a vue. Le bureau est toujours dans l'entrée. Il s'avère que le conjoint de la secrétaire a participé au déménagement. Des élus demandent ce qu'il faisait dans la mairie, considèrent que ce n'est pas normal et qu'il n'était pas à sa place.

L'assemblée reconnaît que suite aux modifications de poste et d'horaires, cela pose des problèmes.

Eglise : Francine BRUN signale que des ardoises sont tombées du clocher de l'église de Gournay. Des demandes de devis ont été faites pour les réparations.

Arrêt de bus à Loizé : un administré agresse verbalement les parents d'élèves lorsque ces derniers se garent sur l'espace devant sa propriété.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.